

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier que :

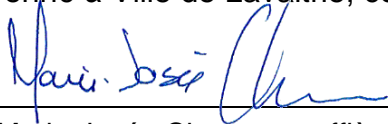
Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 4 mars 2024, à 19 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Architecture Inform* a pour but de construire, en remplacement des habitations du 611-617, rue Notre-Dame et du 20, rue Carmen, une habitation multifamiliale de dix-neuf logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 4 mars 2024.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 15 février 2024.



Marie-Josée Charron, greffière